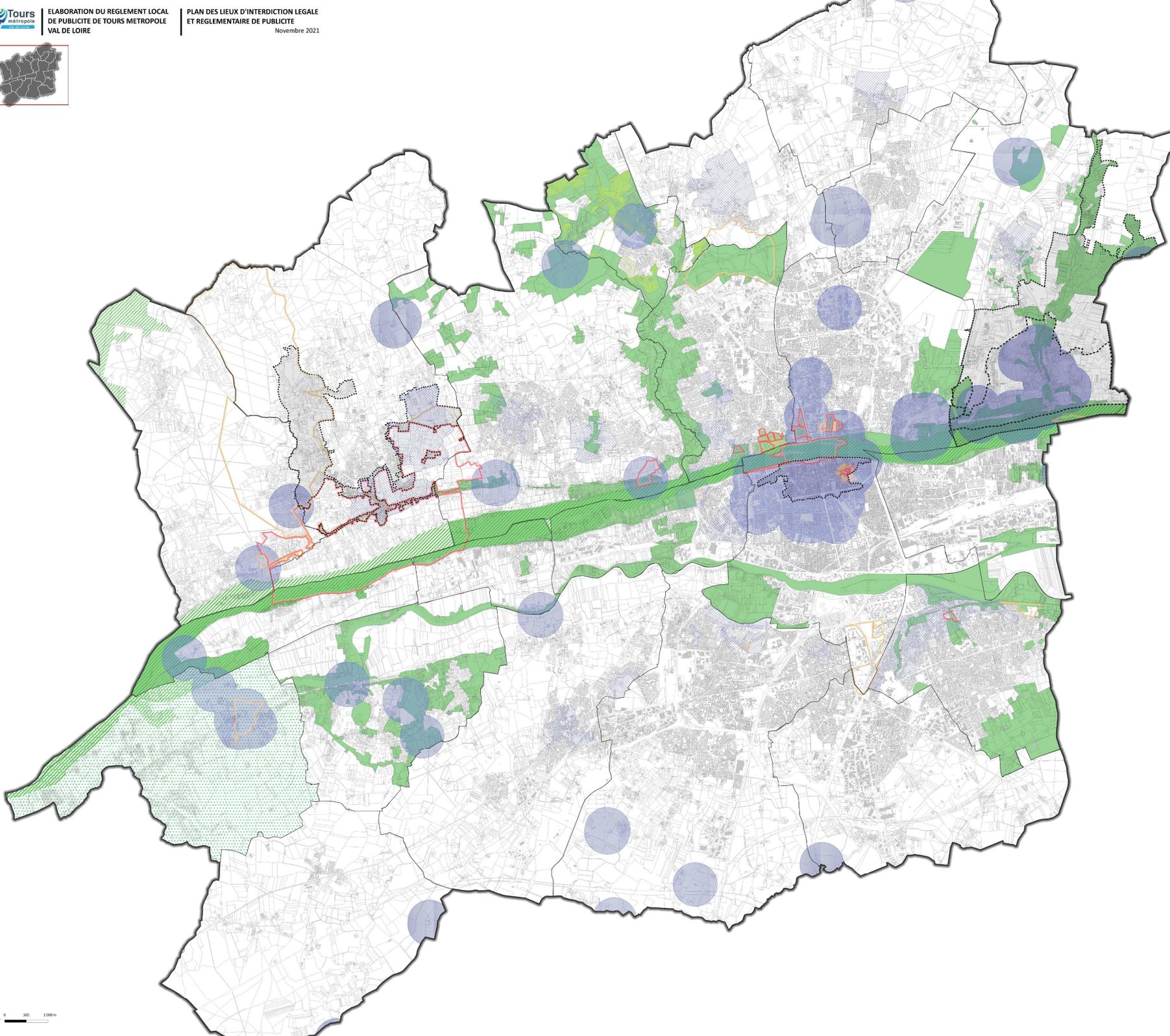




REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

Annexe 1 :

Plan des lieux d'interdiction de publicité



Légende

- Contours Tours Métropole Val de Loire
- Limites communales
- Lieux d'interdiction absolue de publicité (art L.581-4 du Code de l'Environnement)
- Lieux interdits
- Lieux d'interdiction relative de publicité (art L.581-8 du Code de l'Environnement)
- Lieu classé à moins de 500m d'un monument historique (sauf les églises en cas de co-cathédrale)
- Périmètre délimité des abords d'un monument historique (PMH)
- Site Patrimonial remarquable
- Parc Naturel Régional
- Site inscrit
- Zone Natura 2000
- En agglomération, interdiction des publicités verticales au sol
- Zone N (RPL)
- Forêt-Ruisseau Classé (FRC)